COM (2022) 400 FINAL 13

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 juillet 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 juillet 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet Budget annuel de l'Union pour lèxercice 2023 - Section X service européen pour l'action extérieure



DOCUMENTS

PROJET Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



UNION EUROPÉENNE

PROJET Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023

SECTION X
SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE

EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE

1. Résumé - Projet de budget 2023

Le SEAE est à présent dans sa deuxième décennie d'existence: il a parcouru un long chemin. Il est reconnu en tant que partenaire international solide et fiable et il a renforcé la cohérence, l'efficacité et la visibilité de l'action extérieure de l'UE.

Le SEAE exerce ses activités principales de gestion des relations diplomatiques et des partenariats stratégiques avec les pays tiers, en étroite collaboration avec les services diplomatiques nationaux des États membres de l'UE, les Nations unies et d'autres grandes puissances. Il contribue également activement à un nombre croissant de dossiers, notamment en matière de sécurité, au titre de la politique de sécurité et de défense commune, mais aussi en matière de changement climatique, de médiation, de consolidation de la paix, de développement, d'aide humanitaire et de droits de l'homme.

Le projet de budget de *référence* du SEAE pour 2023 - les montants nécessaires pour que le service puisse continuer à fonctionner de la même manière tout en couvrant les augmentations découlant des obligations statutaires et contractuelles - s'élève à 823 100 000 EUR, ce qui représente une augmentation de 45 300 000 EUR (+ 5,8 %) par rapport au budget 2022.

Cette augmentation s'explique principalement par des obligations statutaires telles que l'adaptation des rémunérations et par des frais exceptionnels liés au déménagement tardif dans le nouveau bâtiment du SEAE et à la mise en place de l'Académie diplomatique européenne.

À ce budget de référence viennent s'ajouter des ressources supplémentaires destinées à couvrir des besoins liés à des facteurs qui échappent au contrôle du SEAE ou à des tâches supplémentaires qui ont été confiées au SEAE par le législateur. Ces renforcements sont justifiés par les nouvelles obligations du SEAE liées à la boussole stratégique, ainsi que par la création de capacités de gestion des crises.

Globalement, le projet de budget total pour 2023, incluant les montants complémentaires, est établi à 826 900 000 EUR, ce qui représente une augmentation de 49 100 000 EUR (+ 6,3 %) et de 41 équivalents temps plein nets par rapport au budget 2022.

Un certain nombre de dossiers en cours de discussion n'ont pas encore atteint un niveau de maturité suffisant pour justifier l'inclusion des ressources correspondantes dans le projet de budget 2023. Ces points en suspens, portant notamment sur l'ouverture d'une délégation à Oman, l'amélioration du point de présence à La Haye et le transfert au bureau de l'UE des tâches d'appui au dialogue technique d'EULEX Kosovo, pourraient figurer dans une future lettre rectificative ou un futur budget rectificatif.

SECTION X — SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE

RECETTES — RECETTES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3	RECETTES ADMINISTRATIVES	54 342 000	50 106 000	243 194 719,19
	PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES	p.m.	p.m.	84 390,46
-	RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE L'UNION	p.m.	p.m.	0,—
	Total	54 342 000	50 106 000	243 279 109,65

TITRE 3 — RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL	54 342 000	50 106 000	48 268 786,63
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ	p.m.	p.m.	6 752 392,44
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX —			
	RECETTES AFFECTÉES	p.m.	p.m.	34 325 162,37
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES	p.m.	p.m.	153 848 377,75
	Titre 3 — Total	54 342 000	50 106 000	243 194 719,19

CHAPITRE 3 0 — RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL				
300	Impôts et prélèvements				
3 0 0 0	Impôt sur rémunération	26 160 000	24 565 000	23 031 685,22	88,04 %
3 0 0 1	Prélèvements spéciaux sur les rémunérations	4 982 000	4 638 000	4 379 065,96	87,90 %
	Article 3 0 0 — Sous-total	31 142 000	29 203 000	27 410 751,18	88,02 %
3 0 1	Contribution au régime de pensions				
3 0 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	23 200 000	20 903 000	20 858 035,45	89,91 %
3 0 1 1	Transferts ou rachats des droits à pension par le personnel	p.m.	p.m.	0,—	
3 0 1 2	Contribution du personnel en congé au régime de pensions	p.m.	p.m.	0,—	
	Article 3 0 1 — Sous-total	23 200 000	20 903 000	20 858 035,45	89,91 %
	Chapitre 3 0 — Total	54 342 000	50 106 000	48 268 786,63	88,82 %

Article 3 0 0 — Impôts et prélèvements

Poste 3 0 0 0 — Impôt sur rémunération

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
26 160 000	24 565 000	23 031 685,22

Bases légales

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, notamment son article 12.

Règlement (CEE, Euratom, CECA) nº 260/68 du Conseil, du 29 février 1968, portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Poste 3 0 0 1 — Prélèvements spéciaux sur les rémunérations

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
4 982 000	4 638 000	4 379 065,96

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 66 bis.

Article 3 0 1 — Contribution au régime de pensions

Poste 3 0 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
23 200 000	20 903 000	20 858 035,45

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 83, paragraphe 2.

Poste 3 0 1 1 — Transferts ou rachats des droits à pension par le personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 4 et 11 et l'article 48 de son annexe VIII.

Poste 3 0 1 2 — Contribution du personnel en congé au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment l'article 40, paragraphe 3, de son annexe VIII.

CHAPITRE 3 1 — RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ				
310	Vente de biens immeubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	489,96	
3 1 1	Vente d'autres biens	p.m.	p.m.	344 860,96	
312	Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	6 407 041,52	
	Chapitre 3 1 — Total	p.m.	p.m.	6 752 392,44	

Article 3 1 0 — Vente de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	489,96

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente des biens immeubles appartenant à l'institution.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 1 1 — Vente d'autres biens

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	344 860,96

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise d'autres biens appartenant à l'institution.

Il accueille aussi le produit de la vente des véhicules, des équipements, des installations, des matériels ainsi que des appareils à usage scientifique et technique qui sont remplacés ou mis au rebut lorsque leur valeur comptable est totalement amortie.

Article 3 1 2 — Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	6 407 041,52

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 2 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES				
3 2 0	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées				
3 2 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.	30 129 926,95	
	Article 3 2 0 — Sous-total		p.m.	30 129 926,95	
3 2 1	Remboursements des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées	p.m.	p.m.	1 907,30	
3 2 2	Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées	p.m.	p.m.	4 193 328,12	
	Chapitre 3 2 — Total	p.m.	p.m.	34 325 162,37	

Article 3 2 0 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées

Poste 3 2 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	30 129 926,95

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 1 — Remboursements des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	1 907,30

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 2 — Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	4 193 328,12

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 3 — AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES				
3 3 0	Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées	p.m.	p.m.	1 388 542,08	
3 3 1	Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées	0,—	0,—	0,—	
3 3 2	Recettes provenant de la contribution de la Commission au SEAE pour le personnel de la Commission travaillant dans les délégations de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.	152 195 283,92	
3 3 3	Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées	p.m.	p.m.	4 021,99	
3 3 8	Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées	p.m.	p.m.	96 490,18	
339	Autres recettes provenant de la gestion administrative	p.m.	p.m.	164 039,58	
	Chapitre 3 3 — Total	p.m.	p.m.	153 848 377,75	

Article 3 3 0 — Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	1 388 542,08

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
0,—	0,—	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 2 — Recettes provenant de la contribution de la Commission au SEAE pour le personnel de la Commission travaillant dans les délégations de l'Union — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	152 195 283,92

Commentaires

Ces recettes proviennent d'une contribution de la Commission au SEAE destinée à couvrir les dépenses, gérées au niveau local, exposées pour le personnel de la Commission travaillant dans les délégations de l'Union, ainsi que d'autres dépenses relatives, entre autres, aux activités de presse et d'information.

Conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier, les recettes éventuelles donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires au niveau du poste 3 0 0 5 de l'état des dépenses de la présente section.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21 du règlement financier est estimé à 196 466 000 EUR.

Article 3 3 3 — Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	4 021,99

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture des crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 8 — Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	96 490,18

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir d'autres contributions et remboursements liés à la gestion administrative de l'institution.

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 9 — Autres recettes provenant de la gestion administrative

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	164 039,58

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir d'autres recettes provenant de la gestion administrative.

TITRE 4 — PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES	p.m.	p.m.	81 806,31
4 1	INTÉRÊTS DE RETARD	p.m.	p.m.	2 584,15
	Titre 4 — Total	p.m.	p.m.	84 390,46

CHAPITRE 4 0 — REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES				
	Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires	p.m.	p.m.	77 545,72	
409	Autres produits d'intérêts et revenus	0,—	0,—	4 260,59	
	Chapitre 4 0 — Total	p.m.	p.m.	81 806,31	

Article 4 0 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	77 545,72	

Article 4 0 9 — Autres produits d'intérêts et revenus

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	
0,—	0,—	4 260,59	

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) nº 1296/2013, (UE) nº 1301/2013, (UE) nº 1303/2013, (UE) nº 1304/2013, (UE) nº 1309/2013, (UE) nº 1316/2013, (UE) nº 223/2014, (UE) nº 283/2014 et la décision nº 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1), notamment son article 98, paragraphe 4.

CHAPITRE 4 1 — INTÉRÊTS DE RETARD

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
4 1	INTÉRÊTS DE RETARD				
419	Autres intérêts de retard	p.m.	p.m.	2 584,15	
	Chapitre 4 1 — Total	p.m.	p.m.	2 584,15	

Article 4 1 9 — Autres intérêts de retard

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	2 584,15	

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) nº 1296/2013, (UE) nº 1301/2013, (UE) nº 1303/2013, (UE) nº 1304/2013, (UE) nº 1316/2013, (UE) nº 223/2014, (UE) nº 283/2014 et la décision nº 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1), notamment son article 98, paragraphe 4.

TITRE 6 — RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE L'UNION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 6 — Total	p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 6 6 — AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS				

	Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
6	6 8	Autres contributions et restitutions — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
6	69	Autres contributions et restitutions — Recettes non				
		affectées	p.m.	p.m.	0,—	
		Chapitre 6 6 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 6 6 8 — Autres contributions et restitutions — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	0,—	

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 6 6 9 — Autres contributions et restitutions — Recettes non affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	0,—	

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes éventuelles non prévues dans les autres parties du titre 6 qui n'ont pas d'affectation conformément à l'article 21 du règlement financier.

DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budge	t 2023	Crédits	Crédits 2022	Exécution 2021
Titre	intitule	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Execution 2021
1	PERSONNEL AU SIÈGE	217 056 984	217 056 984	201 436 976	201 436 976	180 839 277,14
	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU SIÈGE	119 757 957	119 757 957	107 514 544	107 514 544	109 624 904,51
3	DÉLÉGATIONS	488 793 000	488 793 000	468 795 700	468 795 700	472 312 413,69
10	AUTRES DÉPENSES	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—
	Total	825 607 941	825 607 941	777 747 220	777 747 220	762 776 595,34

TITRE 1 — PERSONNEL AU SIÈGE

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 1	RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL STATUTAIRE	7	161 630 999	152 140 000	140 791 053,00
1 2	RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL EXTERNE	7	39 618 200	34 481 800	30 544 440,81

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 3	AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA GESTION DU PERSONNEL	7	3 660 335	2 935 126	2 395 697,36
1 4	MISSIONS	7	9 203 650	8 911 250	5 000 000,00
1 5	INTERVENTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL	7	2 943 800	2 968 800	2 108 085,97
	Titre 1 — Total		217 056 984	201 436 976	180 839 277,14

CHAPITRE 1 1 — RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL STATUTAIRE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 1	RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL STATUTAIRE					
110	Rémunération et autres droits relatifs au personnel statutaire					
1 1 0 0	Traitements de base	7.2	123 834 000	117 170 000	107 686 106,98	86,96 %
1 1 0 1	Droits statutaires liés à la fonction	7.2	479 000	454 000	337 608,04	70,48 %
1 1 0 2	Droits statutaires liés à la situation personnelle du membre du personnel	7.2	31 900 862	29 228 000	27 998 511,09	87,77 %
1 1 0 3	Couverture sociale	7.2	4 707 137	4 550 000	4 135 962,68	87,87 %
1 1 0 4	Coefficients correcteurs et actualisations	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 1 0 5	Indemnités au titre de l'annexe IV du statut	7.2	710 000	738 000	632 864,21	89,14 %
	Article 1 1 0 — Sous-total		161 630 999	152 140 000	140 791 053,00	87,11 %
	Chapitre 1 1 — Total		161 630 999	152 140 000	140 791 053,00	87,11 %

Commentaires

Les crédits inscrits à ce chapitre sont évalués sur la base du tableau des effectifs du SEAE pour l'exercice.

Article 1 1 0 — Rémunération et autres droits relatifs au personnel statutaire

Poste 1 1 0 0 — Traitements de base

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
123 834 000	117 170 000	107 686 106,98

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs ainsi que les indemnités prévues à l'annexe IV du statut.

L'utilisation de ce crédit devra être pleinement conforme aux dispositions de la décision 2010/427/UE du Conseil du 26 juillet 2010 fixant l'organisation et le fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure (JO L 201 du 3.8.2010, p. 30), et notamment à son article 6, paragraphe 9. Il y a lieu de remédier aux déséquilibres constatés actuellement dans les effectifs du SEAE à certains postes entre diplomates issus des États membres et agents de l'Union, conformément aux engagements pris par la vice-présidente et haute représentante dans sa lettre du 13 septembre 2016 au Parlement européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 1 — Droits statutaires liés à la fonction

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
479 000	454 000	337 608,04

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les indemnités de secrétariat,
- les indemnités de logement et de transport,
- les indemnités forfaitaires de déplacement,
- les indemnités pour service par tours ou pour astreinte sur le site ou à domicile,
- les autres indemnités et remboursements,
- les heures supplémentaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 2 — Droits statutaires liés à la situation personnelle du membre du personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
31 900 862	29 228 000	27 998 511,09	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les indemnités de dépaysement et d'expatriation,
- les allocations de foyer, pour enfant à charge et scolaire,
- les allocations pour le congé parental ou familial,
- le paiement des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- en cas de décès d'un fonctionnaire ou d'une personne dépendante d'un fonctionnaire, les frais de transport du corps supportés en application de l'article 75 du statut,
- les allocations et indemnités diverses.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 3 — Couverture sociale

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
4 707 137	4 550 000	4 135 962,68

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- la couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et autres charges sociales,
- la couverture du risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements effectués par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 4 — Coefficients correcteurs et actualisations

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	0,—	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs, les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférée dans un pays autre que celui du lieu d'affectation.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 5 — Indemnités au titre de l'annexe IV du statut

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
710 000	738 000	632 864,21	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux fonctionnaires mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre des emplois de l'institution, aux titulaires d'un emploi des grades AD 14, AD 15 ou AD 16 et dont cet emploi est retiré dans l'intérêt du service, et aux fonctionnaires mis en congé dans l'intérêt du service pour des besoins organisationnels liés à l'acquisition de nouvelles compétences au sein de l'institution.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

CHAPITRE 1 2 — RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL EXTERNE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 2	RÉMUNÉRATION ET AUTRES DROITS RELATIFS AU PERSONNEL EXTERNE					
120	Rémunération et autres droits relatifs au personnel externe					
1 2 0 0	Agents contractuels	7.2	21 289 200	18 794 800	15 864 440,81	74,52 %
1 2 0 1	Experts nationaux détachés non militaires	7.2	4 315 000	3 854 000	3 577 279,00	82,90 %
1 2 0 2	Stages	7.2	447 000	433 000	366 721,00	82,04 %
1 2 0 3	Prestations externes	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 2 0 4	Personnel intérimaire et conseillers spéciaux	7.2	300 000	150 000	175 000,00	58,33 %
1 2 0 5	Experts nationaux détachés militaires	7.2	13 267 000	11 250 000	10 561 000,00	79,60 %
	Article 1 2 0 — Sous-total		39 618 200	34 481 800	30 544 440,81	77,10 %
122	Crédit provisionnel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 1 2 — Total		39 618 200	34 481 800	30 544 440,81	77,10 %

Article 1 2 0 — Rémunération et autres droits relatifs au personnel externe

Poste 1 2 0 0 — Agents contractuels

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
21 289 200	18 794 800	15 864 440,81	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération des agents contractuels (au sens du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne), les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents.

Ce crédit couvre également le coût des seize agents contractuels qui participent aux activités de communication stratégique.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 3 294 300 EUR.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 1 — Experts nationaux détachés non militaires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
4 315 000	3 854 000	3 577 279,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités et frais administratifs relatifs aux experts nationaux détachés autres que ceux destinés à effectuer les travaux en tant qu'état-major de l'Union européenne.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 988 917 EUR.

Bases légales

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 4 février 2014 établissant le régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'action extérieure.

Poste 1 2 0 2 — Stages

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
447 000	433 000	366 721,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stages administratifs, qui s'adressent à des universitaires et qui ont pour but de leur fournir un aperçu général des objectifs de l'Union et des défis qui se présentent à elle, de leur faire connaître le fonctionnement des institutions et de leur permettre de compléter leurs connaissances par une expérience de travail au sein du SEAE.

Il couvre l'octroi de bourses et d'autres dépenses liées à celles-ci (complément pour personnes à charge ou pour stagiaires, personnes handicapées, assurances accident et maladie, etc., remboursement des frais de voyage occasionnés par le stage, notamment au début et à la fin du stage, frais d'organisation d'événements relatifs au programme des stages tels que les visites, frais d'accueil et de réception). Il couvre également les coûts de l'évaluation visant à optimiser le programme des stages et les actions de communication et d'information.

La sélection des stagiaires s'effectue sur des critères objectifs et transparents, en veillant à une répartition géographique équilibrée.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 2 0 3 — Prestations externes

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	0,—	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir toutes les prestations exécutées par des personnes non liées à l'institution, dont notamment:

- le personnel temporaire pour divers services,
- le personnel d'appoint pour les réunions,
- des experts dans le domaine des conditions de travail.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 2 0 4 — Personnel intérimaire et conseillers spéciaux

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
300 000	150 000	175 000,00	

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir la rémunération du personnel intérimaire, des agents temporaires et des conseillers spéciaux, y compris dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)/politique étrangère et de sécurité commune (PESC), les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 5 — Experts nationaux détachés militaires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
13 267 000	11 250 000	10 561 000,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à financer le régime pécuniaire applicable aux experts nationaux militaires destinés à effectuer les travaux dans le cadre de la PSDC/PESC en tant qu'état-major de l'Union européenne.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 4 février 2014 établissant le régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'action extérieure.

Article 1 2 2 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021		
p.m.	p.m.	0,—		

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations en cours d'exercice.

Il a un caractère provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers les lignes appropriées du présent chapitre.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

CHAPITRE 1 3 — AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA GESTION DU PERSONNEL

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 3	AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA GESTION DU PERSONNEL					
130	Dépenses liées à la gestion du personnel					
1 3 0 0	Recrutement	7.2	147 000	100 000	103 000,00	70,07 %
1 3 0 1	Formation	7.2	1 200 000	1 201 000	775 497,36	64,62 %
1 3 0 2	Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de					
	fonctions	7.2	2 313 335	1 634 126	1 517 200,00	65,58 %
	Article 1 3 0 — Sous-total		3 660 335	2 935 126	2 395 697,36	65,45 %
	Chapitre 1 3 — Total		3 660 335	2 935 126	2 395 697,36	65,45 %

Article 1 3 0 — Dépenses liées à la gestion du personnel

Poste 1 3 0 0 — Recrutement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
147 000	100 000	103 000,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses d'organisation des concours prévus à l'article 3 de la décision 2002/621/CE ainsi que les frais de voyage et de séjour des candidats à des entretiens d'embauche et de visites médicales d'engagement,
- les frais d'organisation de procédures de sélection des agents temporaires, agents auxiliaires et agents locaux.

Dans des cas dûment motivés par des besoins fonctionnels et après consultation de l'Office européen de sélection du personnel, ce crédit peut être utilisé pour des concours organisés par l'institution elle-même.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 ainsi que son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du Médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53) et décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du Médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 1 3 0 1 — Formation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 200 000	1 201 000	775 497,36

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses engagées pour l'organisation des cours de perfectionnement et de développement professionnel, y compris les cours de langues organisés sur une base interinstitutionnelle, les frais d'inscription, la rémunération des formateurs et les dépenses logistiques, liées par exemple à la location de salles et de matériel, ainsi que les frais accessoires connexes tels que les rafraîchissements, collations, les frais de participation à des cours, à des conférences et à des congrès dans le cadre du mandat de l'état-major de l'Union européenne,
- les frais d'inscription pour la participation à des séminaires et à des conférences.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 33 080 EUR.

Le budget alloué aux formations devrait démontrer clairement et soutenir l'importance de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la sensibilisation aux préjugés sexistes et de la lutte contre ces préjugés, notamment par des mesures de lutte contre le harcèlement, au sein de nos propres institutions (y compris le siège du SEAE, les délégations de l'Union et les missions et opérations de PSDC) ainsi que dans les procédures de sélection. Il devrait notamment s'agir de formations et d'initiatives obligatoires, qui accordent une attention particulière aux responsabilités de l'encadrement intermédiaire et supérieur en la matière, conformément aux dispositions du troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes et au document de travail des services qui s'y rapporte.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 24 bis.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Décision 2001/80/PESC du Conseil du 22 janvier 2001 instituant l'État-major de l'Union européenne (JO L 27 du 30.1.2001, p. 7).

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 4 février 2014 établissant le régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'action extérieure.

Poste 1 3 0 2 — Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
2 313 335	1 634 126	1 517 200,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires, aux agents temporaires et aux agents contractuels (les membres de la famille compris) à l'occasion de la prise ou de la cessation de fonctions,
- les indemnités d'installation/de réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires, aux agents temporaires et aux agents contractuels tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires, aux agents temporaires et aux agents contractuels qui justifient d'être obligés de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou après leur affectation à un nouveau lieu de service,
- l'indemnité de licenciement d'un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire ou d'un agent contractuel par l'institution.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

CHAPITRE 1 4 — MISSIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 4	MISSIONS					
140	Missions	7.2	9 203 650	8 911 250	5 000 000,00	54,33 %
	Chapitre 1 4 — Total		9 203 650	8 911 250	5 000 000,00	54,33 %

Article 1 4 0 — Missions

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
9 203 650	8 911 250	5 000 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de mission engagés par le haut représentant et le personnel qui l'accompagne,
- les frais de mission et de déplacement des fonctionnaires, des agents temporaires, des agents contractuels et des conseillers spéciaux du SEAE, ainsi que les frais de transport, les indemnités journalières de mission et les frais accessoires ou exceptionnels liés à l'exécution d'une mission,
- les frais de mission découlant du mandat de l'état-major de l'Union européenne,
- les frais de mission des experts nationaux détachés auprès du SEAE,
- les frais de mission des conseillers spéciaux et des envoyés spéciaux du haut représentant,
- les frais de mission des lauréats appelés à suivre une formation avant leur entrée en fonctions,
- les frais de mission de la présidence du Comité militaire.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 192 275 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité relative au régime applicable aux missions du personnel du SEAE.

Décision 2001/80/PESC du Conseil du 22 janvier 2001 instituant l'État-major de l'Union européenne (JO L 27 du 30.1.2001, p. 7).

Décision du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 4 février 2014 établissant le régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Service européen pour l'action extérieure.

CHAPITRE 15 — INTERVENTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 5	INTERVENTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL					
150	Interventions en faveur du personnel					
1 5 0 0	Services sociaux et assistance au personnel	7.2	738 000	438 000	418 326,58	56,68 %
1 5 0 1	Service médical	7.2	793 000	895 000	525 775,90	66,30 %
1 5 0 2	Restaurants et cantines	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 5 0 3	Crèches et garderies	7.2	1 380 000	1 604 000	1 139 999,33	82,61 %
1 5 0 4	Contribution aux Écoles européennes de type II agréées	7.1	32 800	31 800	23 984,16	73,12 %
	Article 1 5 0 — Sous-total		2 943 800	2 968 800	2 108 085,97	71,61 %
	Chapitre 15 — Total		2 943 800	2 968 800	2 108 085,97	71,61 %

Article 1 5 0 — Interventions en faveur du personnel

Poste 1 5 0 0 — Services sociaux et assistance au personnel

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
738 000	438 000	418 326,58

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les interventions en faveur de fonctionnaires et d'agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile,
- les frais relatifs aux relations sociales entre les membres du personnel,
- le remboursement partiel au personnel des coûts liés à l'utilisation des transports publics pour se rendre à son travail, destiné à inciter le personnel à utiliser les transports publics,
- les dépenses relatives à des actions de reconnaissance envers les fonctionnaires, et notamment le coût des médailles pour les fonctionnaires atteignant vingt ans de service ainsi que les cadeaux de départ à la retraite.

Ce crédit est destiné, dans le cadre d'une politique en leur faveur, aux personnes handicapées appartenant aux catégories suivantes:

- les fonctionnaires en activité,
- les conjoints des fonctionnaires en activité,
- tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Il couvre le remboursement, dans les limites des plafonds budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 24 et 76.

Poste 1 5 0 1 — Service médical

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
793 000	895 000	525 775,90

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir notamment:

- les frais de fonctionnement des dispensaires, les frais de matériel de consommation, de soins et médicaments de la crèche, les frais relatifs aux examens médicaux et ceux à prévoir au titre des commissions d'invalidité et du remboursement des frais de lunettes,
- les dépenses pour l'achat de certains outils de travail jugés médicalement nécessaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Poste 1 5 0 2 — Restaurants et cantines

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	0,—	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération des services prestés par l'exploitant des restaurants et cantines.

Poste 1 5 0 3 — Crèches et garderies

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 380 000	1 604 000	1 139 999,33

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part du SEAE dans les dépenses du centre de la petite enfance et des autres crèches et garderies (à verser à la Commission et/ou au Conseil).

Les recettes provenant de la contribution parentale et des contributions des organisations qui emploient les parents donnent lieu à des recettes affectées.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 5 0 4 — Contribution aux Écoles européennes de type II agréées

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
32 800	31 800	23 984,16

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la contribution du SEAE aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes ou le remboursement à la Commission de la contribution aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes, qu'elle verse au nom et pour le compte du SEAE, sur la base de la convention de mandat et de services signée avec la Commission. Il couvre le coût des enfants du personnel du SEAE inscrits dans une École européenne de type II.

TITRE 2 — IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU SIÈGE

Données chiffrées

Titre	Intitulé	CF	Budget	2023	Crédits	2022	Exécution 2021
Chapitre	intitule	Cr	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Execution 2021
2 0	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	7	54 650 615	54 650 615	47 909 302	47 909 302	45 516 787,59
2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER	7	45 626 100	45 626 100	42 243 800	42 243 800	51 362 279,06
2 2	AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	7	19 481 242	19 481 242	17 361 442	17 361 442	12 745 837,86
	Titre 2 — Total		119 757 957	119 757 957	107 514 544	107 514 544	109 624 904,51

CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 0	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES					
200	Immeubles					
2000	Loyers et redevances emphytéotiques	7.2	30 425 100	26 963 500	22 561 400,00	74,15 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 0 0 1	Acquisition de biens immobiliers	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 2	Travaux d'aménagement et de sécurité	7.2	3 655 000	3 155 000	8 190 468,27	224,09 %
	Article 2 0 0 — Sous-total		34 080 100	30 118 500	30 751 868,27	90,23 %
201	Frais afférents aux immeubles					
2 0 1 0	Nettoyage et entretien	7.2	7 655 200	6 948 700	6 484 608,78	84,71 %
2 0 1 1	Eau, gaz, électricité et chauffage	7.2	3 000 000	1 958 000	1 850 000,00	61,67 %
2 0 1 2	Sécurité et surveillance des immeubles	7.2	9 690 315	8 703 200	6 325 163,04	65,27 %
2 0 1 3	Assurances	7.2	105 000	60 902	60 000,00	57,14 %
2 0 1 4	Autres dépenses afférentes aux immeubles	7.2	120 000	120 000	45 147,50	37,62 %
	Article 2 0 1 — Sous-total		20 570 515	17 790 802	14 764 919,32	71,78 %
	Chapitre 2 0 — Total		54 650 615	47 909 302	45 516 787,59	83,29 %

Article 2 0 0 — Immeubles

Poste 2 0 0 0 — Loyers et redevances emphytéotiques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
30 425 100	26 963 500	22 561 400,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir, à Bruxelles, les loyers et impôts relatifs aux immeubles occupés par le SEAE ainsi que la location de salles de réunion, d'un entrepôt et de parkings.

Il est aussi destiné à couvrir les redevances emphytéotiques relatives aux immeubles ou parties d'immeubles en vertu de contrats en vigueur ou de contrats en cours de préparation.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 1 800 000 EUR.

Poste 2 0 0 1 — Acquisition de biens immobiliers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'immeubles.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 2 — Travaux d'aménagement et de sécurité

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021		
3 655 000	3 155 000	8 190 468,27		

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution des travaux d'aménagement, et notamment:

- les études d'adaptation et d'extension des immeubles de l'institution,
- les travaux d'aménagement des bâtiments relatifs à la sécurité physique et matérielle des personnes et des biens,
- l'aménagement et la transformation des locaux selon les besoins fonctionnels,
- l'adaptation des locaux et des installations techniques aux exigences et normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail (JO L 183 du 29.6.1989, p. 1).

Article 2 0 1 — Frais afférents aux immeubles

Poste 2 0 1 0 — Nettoyage et entretien

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021		
7 655 200	6 948 700	6 484 608,78		

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien suivants:

- nettoyage des bureaux, ateliers et magasins (y compris les rideaux, tentures, tapis, persiennes, etc.),
- renouvellement des rideaux, tentures et tapis usagés,
- travaux de peinture,
- travaux d'entretien divers,
- travaux de réparation des installations techniques,
- fournitures techniques,
- contrats d'entretien pour les divers équipements techniques (conditionnement d'air, chauffage, manutention des déchets, ascenseurs et matériel de sécurité).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 200 200 EUR.

Poste 2 0 1 1 — Eau, gaz, électricité et chauffage

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 000 000	1 958 000	1 850 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 46 298 EUR.

Poste 2 0 1 2 — Sécurité et surveillance des immeubles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
9 690 315	8 703 200	6 325 163,04

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de gardiennage et de surveillance des bâtiments occupés par le SEAE en Belgique,
- le coût des habilitations de sécurité pour le personnel du SEAE,
- les coûts de la campagne de sensibilisation à la sécurité.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 117 517 EUR.

Poste 2 0 1 3 — Assurances

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
105 000	60 902	60 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les primes des contrats passés avec les compagnies d'assurances pour les immeubles occupés par le SEAE et l'assurance de responsabilité civile couvrant les tiers visitant ces immeubles.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: 687.

Poste 2 0 1 4 — Autres dépenses afférentes aux immeubles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
120 000	120 000	45 147,50

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes afférentes aux immeubles (notamment les immeubles Cortenberg et ER) non prévues aux autres articles du présent chapitre, notamment les frais d'enlèvement des déchets, le matériel de signalisation et les contrôles par des organismes spécialisés.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: 626.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER					
210	Informatique et télécommunications					
2 1 0 0	Technologies de l'information et de la communication	7.2	19 758 100	18 995 800	22 384 200,00	113,29 %
2 1 0 1	Cryptographie et technologies de l'information et de la communication hautement classifiées	7.2	16 271 300	15 952 300	15 614 962,29	95,97 %
	Sécurité des technologies de l'information et de la communication jusqu'au niveau «Restreint UE»	7.2	5 141 700	5 265 700	5 778 000,00	112,38 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 1 0 3	Contre-mesures techniques de sécurité	7.2	1 365 000	1 300 000	998 116,77	73,12 %
	Article 2 1 0 — Sous-total		42 536 100	41 513 800	44 775 279,06	105,26 %
211	Mobilier, matériel technique et transport					
2 1 1 0	Mobilier	7.2	3 000 000	640 000	6 563 200,00	218,77 %
2 1 1 1	Matériel et installations techniques	7.2	30 000	30 000	20 000,00	66,67 %
2 1 1 2	Transport	7.2	60 000	60 000	3 800,00	6,33 %
	Article 2 1 1 — Sous-total		3 090 000	730 000	6 587 000,00	213,17 %
	Chapitre 2 1 — Total		45 626 100	42 243 800	51 362 279,06	112,57 %

Article 2 1 0 — Informatique et télécommunications

Poste 2 1 0 0 — Technologies de l'information et de la communication

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
19 758 100	18 995 800	22 384 200,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux technologies de l'information et de la communication non classifiées au siège et, dans une certaine mesure, dans les délégations, à savoir les dépenses relatives:

- à l'achat ou à la location de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques,
- à l'assistance et à la formation des sociétés de services et conseils en informatique pour l'exploitation et la réalisation de systèmes et d'applications informatiques, y compris l'assistance aux utilisateurs,
- à l'entretien et à la maintenance de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques,
- aux prestataires de services de communication,
- aux communications et au transfert de données,
- à la gestion de l'information et de la documentation, y compris les outils informatiques et les systèmes d'archivage et de gestion des documents.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 460 920 EUR.

Poste 2 1 0 1 — Cryptographie et technologies de l'information et de la communication hautement classifiées

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
16 271 300	15 952 300	15 614 962,29

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la cryptographie et aux technologies de l'information et de la communication hautement sécurisées, à savoir les dépenses relatives:

- à l'achat ou à la location de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques sécurisés,
- à l'assistance et à la formation par des sociétés de services et de conseils en informatique pour l'exploitation et la réalisation de systèmes et d'applications informatiques, y compris l'assistance aux utilisateurs, à l'entretien et à la maintenance de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques sécurisés,
- à l'abonnement à des services de communication sécurisée,

— aux communications et au transfert de données sécurisées.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 75 000 EUR.

Poste 2 1 0 2 — Sécurité des technologies de l'information et de la communication jusqu'au niveau «Restreint UE»

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
5 141 700	5 265 700	5 778 000,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses destinées à garantir la sécurité des informations jusqu'au niveau «Restreint UE», à savoir les dépenses à cet effet relatives:

- à l'achat ou à la location de matériel ou de logiciels,
- à l'assistance et à la formation fournies par des sociétés de services et de conseils en informatique pour l'exploitation et la réalisation de systèmes et d'applications informatiques sécurisés, y compris l'assistance aux utilisateurs,
- à la maintenance et à l'entretien de l'équipement et des logiciels des systèmes et applications informatiques,
- à l'abonnement à des services de communication,
- aux communications et au transfert de données.
- aux frais de mission pour les audits dans le domaine de la cybersécurité.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 0 3 — Contre-mesures techniques de sécurité

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
1 365 000	1 300 000	998 116,77	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses destinées à garantir la sécurité des informations à l'aide de contre-mesures techniques de sécurité, à savoir les dépenses à cet effet relatives:

- à l'achat ou à la location de matériel ou de logiciels pour le balayage des installations au siège, dans les délégations et dans les bâtiments utilisés pour les conférences et les réunions,
- à l'assistance et à la formation par des sociétés de services, des fabricants et des sociétés de conseils spécialisés dans l'exploitation et la réalisation de ce type de matériel ou de logiciels, y compris l'assistance aux utilisateurs,
- à la maintenance et à l'entretien de ce type de matériel, de systèmes et d'applications informatiques,
- au coût du transport du matériel pour le balayage des installations,
- à l'acquisition, au transport, à l'installation et à la maintenance du matériel spécifique nécessaire aux salles anti-écoute,
- aux frais de mission du personnel nécessaire pour le balayage des installations ou l'équipement des salles anti-écoute,
- à l'acquisition ou à la location de systèmes de sécurité pour les bâtiments du SEAE,
- à la mise en œuvre et à la conception de mesures et d'enquêtes en matière de contre-espionnage, notamment en ce qui concerne la formation et l'équipement.

Article 2 1 1 — Mobilier, matériel technique et transport

Poste 2 1 1 0 — Mobilier

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 000 000	640 000	6 563 200,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat ou le renouvellement de mobilier et de mobilier spécialisé,
- la location de mobilier lors des missions et de réunions en dehors des locaux du SEAE,
- l'entretien et la réparation de mobilier.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 1 1 — Matériel et installations techniques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
30 000	30 000	20 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- l'achat ou le renouvellement de divers matériel et installations techniques, fixes et mobiles, concernant, notamment, l'archivage, la sécurité, la technique de conférences, la restauration et les immeubles,
- l'assistance technique et le contrôle, notamment en ce qui concerne la technique de conférences et la restauration,
- la location du matériel et des installations techniques ainsi que les frais d'entretien, de maintenance et de réparation de ces matériel et installations techniques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 1 2 — Transport

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
60 000	60 000	3 800,00

Commentaires

Ce crédit est notamment destiné à couvrir:

- la location-vente ou l'acquisition de véhicules de service,
- les frais de location de voitures en cas d'impossibilité de faire appel aux moyens de transport dont dispose le SEAE, notamment à l'occasion des missions.
- les frais de fonctionnement et d'entretien des voitures de service (achat de carburant, pneus, etc.).

CHAPITRE 2 2 — AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budge	t 2023	Crédits	s 2022	Exécution 2021	2021/20
Article Poste	intitule	Cr	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Execution 2021	23
2 2	AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							
220	Conférences, congrès et réunions							
2200	Organisation de réunions, de conférences et de	7.0	700 000	700 000	700 000	700 000	210 000 00	20.00.0/
2201	congrès	7.2	700 000	700 000		700 000	210 000,00	30,00 %
2 2 0 1	Frais de voyage des experts	7.2	40 000	40 000	40 000	40 000	0,—	20.20.0/
	Article 2 2 0 — Sous-total		740 000	740 000	740 000	740 000	210 000,00	28,38 %
221	Information							
2210	Dépenses de documentation et de la bibliothèque	7.2	1 705 000	1 705 000	1 455 000	1 455 000	1 346 379,97	78,97 %
2211	Imagerie par satellite	7.2	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000,00	100,00
2212	Publications à caractère général	7.2	100 000	100 000		100 000	60 000,00	60,00 %
2212	Information du public et manifestations publiques	7.2	1 745 000	1 745 000	995 000	995 000	808 382,66	46,33 %
2213	Capacité de communication stratégique	7.2	6 000 000	6 000 000	5 000 000	5 000 000	4 195 130,85	69,92 %
2217	Article 2 2 1 — Sous-total	/ .2	10 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000	6 859 893,48	68,60 %
			10 000 000	10 000 000	8 000 000	8 000 000	0 039 093,40	00,00 70
2 2 2 2 2 2 0	Services linguistiques Traduction	7.2	n m		n m		0,—	
2220	Interprétation	7.2	p.m. 750 000	p.m. 750 000	p.m. 750 000	p.m. 750 000	200 000,00	26,67 %
2221	1	1.2	750 000		750 000	750 000	200 000,00	26,67 %
222	Article 2 2 2 — Sous-total		/30 000	750 000	730 000	730 000	200 000,00	20,07 70
223 2230	Dépenses diverses Fournitures de bureau	7.2	500 000	500 000	499 800	499 800	131 000,00	26,20 %
2230	Affranchissement	7.2	180 000	180 000		180 000	158 000,00	· ·
2231		1.2	180 000	180 000	180 000	180 000	138 000,00	123,53
2232	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	7.2	20 000	20 000	20 000	20 000	24 705,38	123,33
2233	Coopération interinstitutionnelle	7.2	5 144 000	5 144 000		5 126 000	3 943 044,00	76,65 %
2234	Déménagement	7.2	424 142	424 142	424 142	424 142	222 500,00	52,46 %
2235	Charges financières						•	125,00
		7.2	20 000	20 000	20 000	20 000	25 000,00	%
2236	Frais de contentieux, frais juridiques, dommages et							
	intérêts, dédommagements	7.2	124 600	124 600	91 000	91 000	57 100,00	
2 2 3 7	Autres dépenses de fonctionnement	7.2	29 000	29 000	70 000	70 000	104 595,00	360,67 %
	4.7.1.222 6 4.4.1	1.2	6 441 742			6 430 942	4 665 944,38	, ,
224	Article 2 2 3 — Sous-total		0 441 /42	6 441 742	6 430 942	6 430 942	4 003 944,38	72,43 %
224	Services de prévention des conflits et de soutien à la médiation (poursuite)							
2 2 4 0	Services de prévention des conflits et de soutien à la médiation (poursuite)	7.2	559 000	559 000	450 000	450 000	810 000,00	144,90 %
	Article 2 2 4 — Sous-total		559 000	559 000		450 000	810 000,00	144,90
225	Projets pilotes - Actions préparatoires							%
2250	Projet pilote — Vers la création d'une École							
	européenne de diplomatie	7.2	990 500	990 500	990 500	990 500		
	Article 2 2 5 — Sous-total		990 500	990 500	990 500	990 500		
	Chapitre 2 2 — Total		19 481 242	19 481 242	17 361 442	17 361 442	12 745 837,86	65,43 %

Article 2 2 0 — Conférences, congrès et réunions

Poste 2 2 0 0 — Organisation de réunions, de conférences et de congrès

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
700 000	700 000	210 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- l'organisation de réunions informelles du Conseil «Affaires étrangères» et d'autres réunions informelles,
- l'organisation de réunions de dialogue politique au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires,
- l'organisation de conférences et de congrès,
- l'organisation de réunions internes, y compris, si nécessaire, le coût des rafraîchissements et des collations servis lors d'occasions spéciales,
- l'exécution des obligations incombant à l'institution en matière de réception et de représentation,
- les activités protocolaires.

Le montant des recettes affectées selon l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 0 EUR.

Poste 2 2 0 1 — Frais de voyage des experts

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
40 000	40 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et les indemnités journalières des experts convoqués aux réunions ou envoyés en mission par le SEAE.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 2 1 — Information

Poste 2 2 1 0 — Dépenses de documentation et de la bibliothèque

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 705 000	1 455 000	1 346 379,97

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais d'accès relatifs à des bases de données documentaires et statistiques externes, y compris à des données géographiques,
- les abonnements aux journaux, aux périodiques, aux services de fourniture d'analyses de leur contenu et aux autres publications en ligne; ce crédit couvre également les éventuels droits d'auteur pour la reproduction et la diffusion sur support papier ou électronique de ces publications,

- l'acquisition de livres et d'autres ouvrages pour la bibliothèque sur support papier ou électronique,
- les frais d'abonnement aux agences de presse par téléscripteur,
- les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.

Bases légales

Décision 2001/80/PESC du Conseil du 22 janvier 2001 instituant l'État-major de l'Union européenne (JO L 27 du 30.1.2001, p. 7).

Poste 2 2 1 1 — Imagerie par satellite

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
450 000	450 000	450 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'acquisition d'une imagerie par satellite pour le SEAE, dans l'optique notamment de la prévention et de la gestion des crises.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 1 2 — Publications à caractère général

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
100 000	100 000	60 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de préparation, d'édition et de diffusion des publications du SEAE, dans les langues officielles des États membres, sous forme traditionnelle (sur papier ou sur film) ou électronique, y compris celles publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 1 3 — Information du public et manifestations publiques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 745 000	995 000	808 382,66

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les services audiovisuels d'information du public sur la politique étrangère de l'Union et sur les actions du haut représentant,
- les dépenses liées à la création et au fonctionnement du site internet du SEAE,
- les dépenses de vulgarisation et de promotion des publications et manifestations publiques relatives aux activités de l'institution, y compris les frais d'encadrement et d'infrastructures annexes,
- les dépenses d'information dans le domaine de la PSDC/PESC,
- les coûts des activités d'information et de relations publiques diverses, y compris des articles promotionnels.

Poste 2 2 1 4 — Capacité de communication stratégique

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
6 000 000	5 000 000	4 195 130,85

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les outils de communication stratégique, y compris l'accès aux outils en ligne et graphiques,
- le recours à une expertise en communication stratégique, y compris la réalisation de sondages d'opinion,
- l'acquisition d'outils et de services analytiques, y compris de rapports, d'études, d'analyses de données et de virtualisations,
- la pluralité linguistique des produits de communication stratégique,
- les instruments visant à garantir la détection et la divulgation systématiques des activités de désinformation menées par des puissances étrangères,
- la création et l'entretien d'un réseau de spécialistes de la lutte contre la désinformation dans les États membres et les pays du voisinage, ainsi que l'échange de bonnes pratiques,
- la formation et le renforcement des capacités internes en matière de compétences de communication stratégique et de gestion des connaissances pour le personnel de l'Union.

Article 2 2 2 — Services linguistiques

Poste 2 2 2 0 — Traduction

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations de traduction effectuées pour le SEAE par le secrétariat général du Conseil et par la Commission.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 2 1 — Interprétation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
750 000	750 000	200 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les prestations fournies au SEAE par les interprètes de la Commission.

Il est aussi destiné à couvrir les prestations fournies au SEAE par les interprètes de la Commission à l'occasion des sessions du Comité politique et de sécurité et du Comité militaire, et d'autres réunions qui se tiennent spécifiquement dans le cadre de la PSDC/PESC.

Bases légales

Décision nº 111/2007 du secrétaire général du Conseil/haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune concernant l'interprétation pour le Conseil européen, le Conseil et ses instances préparatoires.

Article 2 2 3 — Dépenses diverses

Poste 2 2 3 0 — Fournitures de bureau

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
500 000	499 800	131 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'acquisition de papier,
- les photocopies et redevances,
- la papeterie et les fournitures à l'usage des bureaux (fournitures courantes),
- les imprimés,
- les fournitures pour l'expédition du courrier (enveloppes, papier d'emballage, plaquettes pour la machine à affranchir),
- les fournitures pour l'atelier de reproduction des documents (encres, plaques offset, films et produits chimiques).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 1 — Affranchissement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
180 000	180 000	158 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'affranchissement du courrier.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 2 — Frais d'études, d'enquêtes et de consultations

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
20 000	20 000	24 705,38	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'études et de consultations, confiées par contrat à des experts hautement qualifiés.

Poste 2 2 3 3 — Coopération interinstitutionnelle

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
5 144 000	5 126 000	3 943 044,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux activités interinstitutionnelles, notamment le coût du personnel des services de la Commission, des bureaux et du Conseil chargé de la gestion administrative du personnel, des immeubles et des archives du SEAE.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 200 200 EUR.

Poste 2 2 3 4 — Déménagement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
424 142	424 142	222 500,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement et de transport de matériel.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 5 — Charges financières

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
20 000	20 000	25 000,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir tous les frais financiers, notamment les frais bancaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 6 — Frais de contentieux, frais juridiques, dommages et intérêts, dédommagements

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
124 600	91 000	57 100,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le financement des condamnations éventuelles du SEAE aux dépens arrêtés par la Cour de justice et le Tribunal ainsi que le financement de l'engagement d'avocats externes pour représenter le SEAE devant les tribunaux,
- les frais de consultation résultant du recours à l'assistance d'avocats externes,
- les dommages et intérêts ainsi que les dédommagements qui peuvent être mis à la charge du SEAE.

Poste 2 2 3 7 — Autres dépenses de fonctionnement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
29 000	70 000	104 595,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais pour l'achat des tenues de service pour le service des conférences et pour le service de sécurité, de l'équipement de travail pour le personnel des ateliers et des services internes ainsi que pour la réparation et l'entretien des tenues,
- la participation du SEAE aux dépenses de quelques associations dont l'activité a un lien direct avec celles des institutions de l'Union,
- les autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux lignes précédentes,
- l'acquisition de tenues de service et d'accessoires, notamment pour les agents de sécurité responsables des immeubles Cortenberg et ER.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Article 2 2 4 — Services de prévention des conflits et de soutien à la médiation (poursuite)

Poste 2 2 4 0 — Services de prévention des conflits et de soutien à la médiation (poursuite)

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
559 000	450 000	810 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le déploiement de personnel de l'Union pour soutenir les processus de médiation et de dialogue,
- l'engagement d'experts internes spécialisés dans la médiation et le dialogue, ainsi que l'accès aux services de support externes spécialisés dans la médiation, en tenant compte des travaux menés actuellement à l'Organisation des Nations unies et au sein d'autres organisations aux fins de l'établissement de listes d'experts,
- la gestion des connaissances, y compris l'organisation d'ateliers et des analyses des conflits ainsi que l'élaboration et la publication d'études sur les enseignements tirés, de bonnes pratiques et de lignes directrices,
- la formation et le renforcement des capacités internes en ce qui concerne les tâches liées à l'alerte rapide, aux analyses de conflits, à la médiation et au dialogue, à l'usage du personnel de l'Union travaillant au siège, du personnel de l'Union déployé en mission, des représentants spéciaux de l'Union européenne, des chefs de délégation et de leur personnel.

Article 2 2 5 — Projets pilotes - Actions préparatoires

Poste 2 2 5 0 — Projet pilote — Vers la création d'une École européenne de diplomatie

Données chiffrées

Budge	t 2023	Crédits 2022				Crédits 2022 Exécution 202		Evéaution 2021
Engagements	Paiements	Engagements Paiements		Execution 2021				
990 500	990 500	990 500	990 500					

Commentaires

L'objectif premier du projet pilote sera d'étudier et d'analyser les possibilités de créer, dans le cadre actuel, une École européen de diplomatie. Ce projet pilote réunira des éléments probants solides permettant de déterminer les diverses possibilités de création, dans le cadre actuel, d'une École européenne de diplomatie proposant des formations, notamment en vue de la préparation à l'intégration éventuelle dans le SEAE et les délégations de l'Union, grâce au développement de cours et de l'enseignement de matières:

- Une étude des écoles nationales et, le cas échéant, internationales existantes et de leurs programmes afin d'examiner ce qu'une École européenne de diplomatie pourrait y apporter de plus. Elle peut également comporter une analyse des établissements universitaires existants tels que l'Institut universitaire européen (IUE), le Collège d'Europe et d'autres structures telles que le Collège européen de sécurité et de défense (CESD) ou l'École européenne d'administration (EUSA). Cette étude analysera également la structure potentielle et le modèle de mise en œuvre d'une telle école ainsi que son coût.
- Plusieurs projets peuvent se dérouler parallèlement à l'étude afin de tester les caractéristiques possibles de l'École européenne de diplomatie dans la pratique et évaluer leur incidence en vue d'alimenter l'étude, comme un cours pilote de l'École européenne de diplomatie de l'Union européenne / essai préliminaire de programme pilote résidentiel de deux mois destiné à un groupe sélectionné de 60 recrues et diplomates stagiaires des États membres et des institutions de l'Union; et un «Erasmus pour les diplomates» permettant à quelque 60 jeunes diplomates se trouvant dans les premières années de service de passer jusqu'à deux mois dans le service extérieur d'un autre État membre ou au SEAE, y compris une délégation de l'Union sélectionnée au hasard. Ce cours pilote «Erasmus pour les diplomates» peut également envisager de permettre au personnel du SEAE de passer jusqu'à deux mois au siège d'un État membre autre que le leur. Si ces cours pilotes sont concluants, ils peuvent déboucher sur un programme universitaire d'un an.

Le projet pilote sera en mesure de financer l'étude, dans le cadre des conditions actuelles, de la création d'une telle École européenne de diplomatie ainsi que l'organisation des deux cours pilotes décrits plus haut.

Bases légales

Projet pilote au sens de l'article 58, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

TITRE 3 — DÉLÉGATIONS

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 0	DÉLÉGATIONS	7	488 793 000	468 795 700	472 312 413,69
	Titre 3 — Total		488 793 000	468 795 700	472 312 413,69

CHAPITRE 3 0 — DÉLÉGATIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0	DÉLÉGATIONS					
300	Délégations					
3 0 0 0	Rémunération et droits du personnel statutaire	7.2	139 223 000	126 205 000	123 810 027,44	88,93 %
3 0 0 1	Personnel externe et prestations externes	7.2	99 191 000	94 292 000	89 682 100,34	90,41 %
3 0 0 2	Autres dépenses relatives au personnel	7.2	35 963 000	36 456 700	26 293 034,63	73,11 %
3 0 0 3	Immeubles et frais accessoires	7.2	170 680 000	170 760 000	180 702 167,87	105,87 %
3 0 0 4	Autres dépenses administratives	7.2	43 736 000	41 082 000	51 825 083,41	118,50 %
3 0 0 5	Contribution de la Commission en faveur des délégations	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	Article 3 0 0 — Sous-total		488 793 000	468 795 700	472 312 413,69	96,63 %
	Chapitre 3 0 — Total		488 793 000	468 795 700	472 312 413,69	96,63 %

Article 3 0 0 — Délégations

Poste 3 0 0 0 — Rémunération et droits du personnel statutaire

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
139 223 000	126 205 000	123 810 027,44	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, exposées dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les traitements de base, indemnités et allocations liées aux traitements,
- la couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales,
- la couverture du risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements effectués en leur faveur afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine,
- les allocations et indemnités diverses,
- les heures supplémentaires,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations,
- les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations au cours de l'exercice.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Modalités de désignation, de rétribution et autres conditions financières arrêtées par le SEAE.

Poste 3 0 0 1 — Personnel externe et prestations externes

Données chiffrées

Budget 2023 Crédits 2022		Exécution 2021	
99 191 000	94 292 000	89 682 100,34	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, afférentes aux délégations de l'Union européenne hors Union et aux délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

- les rémunérations des agents locaux et/ou contractuels ainsi que les charges et avantages sociaux incombant à l'employeur,
- les quotes-parts patronales dans le régime de sécurité sociale complémentaire des agents locaux,
- les prestations du personnel intérimaire et indépendant.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 650 000 EUR.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 3 0 0 2 — Autres dépenses relatives au personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
35 963 000	36 456 700	26 293 034,63	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, exposées dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

- les dépenses liées à l'affectation de jeunes experts (diplômés universitaires) et de stagiaires dans les délégations de l'Union européenne,
- les frais des séminaires organisés pour de jeunes diplomates des États membres et de pays tiers,
- les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire dans les délégations de fonctionnaires des États membres,
- les indemnités d'installation et de réinstallation dues aux agents tenus de changer de résidence à l'occasion de leur entrée en fonction ou de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les frais de voyage des agents (y compris des membres de leur famille) à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur affectation à un nouveau lieu de service, ou lors de la cessation définitive de leurs fonctions,
- les frais de déménagement dus aux agents tenus de changer de résidence à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur affectation à un nouveau lieu de service, ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- en cas de décès d'un membre du personnel du SEAE ou d'une personne à sa charge, les frais de transport du corps supportés en application de l'article 75 du statut,
- les divers frais et indemnités concernant le personnel, y compris les consultations juridiques,
- les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement de fonctionnaires, d'agents temporaires, de personnel contractuel et d'agents locaux, notamment les frais de publication, de voyage et de séjour ainsi que l'assurance contre les risques d'accident des candidats convoqués pour des concours ou interviews, les frais résultant de l'organisation d'épreuves collectives de recrutement ainsi que les frais des visites médicales à l'embauche,
- l'acquisition, le renouvellement, la transformation et l'entretien du matériel à caractère médical installé dans les délégations,

- les frais relatifs au contrôle médical annuel des fonctionnaires, du personnel contractuel et des agents locaux, y compris les analyses et examens médicaux demandés dans le cadre de ce contrôle, le coût des conseillers médicaux et dentaires et les frais liés à la politique relative au sida sur le lieu de travail,
- les actions d'animation culturelle et les initiatives de nature à promouvoir les relations sociales entre le personnel expatrié et local,
- l'indemnité forfaitaire de fonction pour les fonctionnaires qui sont appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées et le remboursement des frais que les fonctionnaires habilités ont dû engager afin de s'acquitter d'obligations de représentation au nom de la Commission et/ou du SEAE, dans l'intérêt du service et dans le cadre de leurs activités (pour les délégations à l'intérieur du territoire de l'Union, une partie des frais de logement est couverte par l'indemnité forfaitaire de représentation),
- les dépenses afférentes aux frais de transport, au paiement des indemnités journalières de mission ainsi qu'aux frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par les fonctionnaires et les autres agents,
- les dépenses de transport et les indemnités journalières des lauréats appelés à suivre une formation avant leur entrée en fonctions,
- les dépenses liées aux frais de transport et aux indemnités journalières pour les experts invités aux réunions par les délégations,
- les dépenses de transport, les indemnités journalières et les assurances liées à des évacuations sanitaires,
- les dépenses résultant de situations de crise, y compris les frais de transport, les frais de logement et le paiement des indemnités journalières,
- les dépenses relatives à la formation générale et linguistique visant à améliorer les compétences du personnel et la performance de l'institution,
- le recours à des experts pour l'identification des besoins, la conception, l'élaboration, l'animation, l'évaluation et le suivi de la formation,
- le recours à des consultants dans différents domaines, et notamment dans ceux des méthodes d'organisation, de la planification, du management, de la stratégie, de la qualité et de la gestion du personnel,
- les dépenses exposées pour la conception, l'animation et l'évaluation de la formation organisée par les services de l'institution sous forme de cours, de séminaires ou de conférences (formateurs/conférenciers et leurs frais de voyage et de séjour ainsi que le support pédagogique),
- les dépenses liées aux aspects pratiques et logistiques de l'organisation des cours, couvrant notamment les locaux, le transport et la location de matériel de formation, les séminaires locaux et régionaux, ainsi que divers frais, tels que ceux des rafraîchissements et de la nourriture,
- les frais de participation à des conférences et à des symposiums, et les inscriptions dans des associations professionnelles et scientifiques,
- les dépenses de formation liées aux publications et à l'information, aux sites internet associés ainsi qu'à l'achat de matériel pédagogique, d'abonnements et de licences pour la formation à distance, de livres, de la presse et de produits multimédias,
- les coûts associés au programme d'échanges de diplomates, tels que les frais de voyage et d'installation, dans les conditions fixées par le statut.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 285 000 EUR.

Poste 3 0 0 3 — Immeubles et frais accessoires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
170 680 000	170 760 000	180 702 167,87	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, exposées dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

— les indemnités de logement provisoire et les indemnités journalières des fonctionnaires, agents temporaires et agents contractuels,

- en ce qui concerne la location et les charges d'immeubles pour les délégations hors Union:
 - pour tous les immeubles ou parties d'immeubles occupés par les bureaux des délégations hors Union ou par les fonctionnaires affectés hors Union: les loyers (logements provisoires compris) et charges fiscales, les primes d'assurance, les dépenses d'aménagement et de grosses réparations, les dépenses courantes relatives à la sécurité des personnes et des biens (chiffres, coffres-forts, grillages, etc.),
 - pour tous les immeubles ou parties d'immeubles occupés par les bureaux des délégations hors Union et les résidences des délégués: les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et autres combustibles, les frais d'entretien et de réparation, les dépenses de manutention et d'aménagement et les autres dépenses courantes (notamment, les taxes locales de voirie et d'enlèvement des ordures, et l'achat de matériel de signalisation),
- en ce qui concerne la location et les charges d'immeubles pour les délégations à l'intérieur du territoire de l'Union:
 - pour tous les immeubles ou parties d'immeubles occupés par les bureaux des délégations: les loyers; les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie de chauffage; les primes d'assurance; les frais d'entretien et de réparation; les dépenses d'aménagement et de grosses réparations; les dépenses relatives à la sécurité, notamment les contrats de surveillance, la location et la recharge d'extincteurs; l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires; les frais de contrôles légaux, etc.,
 - pour les immeubles ou parties d'immeubles occupés par les fonctionnaires: le remboursement des dépenses relatives à la sécurité des logements,
- l'acquisition de terrains à bâtir et d'immeubles (achat ou location-achat) et la construction d'immeubles de bureaux ou de logements, y compris les frais d'études préliminaires et honoraires divers yafférents,
- les arrangements administratifs qui se rapportent principalement aux infrastructures et à la fourniture de services d'hébergement,
- les charges occasionnées pour les délégations par les prêts (principal et intérêts) contractés au titre du règlement financier pour des acquisitions immobilières.

Le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) nº 1296/2013, (UE) nº 1301/2013, (UE) nº 1303/2013, (UE) nº 1304/2013, (UE) nº 1309/2013, (UE) nº 1316/2013, (UE) nº 223/2014, (UE) nº 283/2014 et la décision nº 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1) prévoit, à son article 266, la possibilité pour les institutions de financer des acquisitions immobilières par des prêts. Le présent poste couvrira les charges occasionnées pour les délégations par ces prêts (principal et intérêts) contractés pour des acquisitions immobilières.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 43 862 000 EUR.

Poste 3 0 0 4 — Autres dépenses administratives

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
43 736 000	41 082 000	51 825 083,41	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes, exposées dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

- l'achat, la location, le crédit-bail, l'entretien et la réparation du mobilier et des équipements, notamment le matériel audiovisuel, d'archivage, de reproduction, de bibliothèque, d'interprétation et le matériel spécialisé de bureau (photocopieurs, lecteurs-reproducteurs, télécopieurs, etc.) ainsi que l'acquisition de documentation et de fournitures liées à ces équipements,
- l'acquisition, l'entretien et la réparation de matériel technique tel que générateurs et appareils à air conditionné ainsi que les dépenses d'installation et d'équipement du matériel à caractère social installé dans les délégations,
- l'acquisition, le renouvellement, la location, le crédit-bail, l'entretien et la réparation du matériel de transport, y compris de l'outillage,
- les primes d'assurance des véhicules,

- l'achat d'ouvrages, de documents et d'autres publications non périodiques, y compris les mises à jour ainsi que les dépenses relatives aux abonnements de journaux, périodiques et publications diverses, les frais de reliure et autres frais indispensables à la conservation des ouvrages périodiques,
- les frais d'abonnement aux agences de presse,
- l'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau et de produits de reproduction, ainsi que les impressions confiées à l'extérieur,
- les frais de transport et de dédouanement de matériel, l'achat et le nettoyage des uniformes pour les huissiers, chauffeurs, etc., les assurances diverses (notamment la responsabilité civile et l'assurance contre le vol), les frais liés aux réunions internes (boissons, collations occasionnelles),
- les frais d'études, d'enquêtes et de consultations dans le cadre du fonctionnement administratif des délégations ainsi que toutes autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux autres postes du présent article,
- l'affranchissement et le port de la correspondance, des rapports et des publications ainsi que les frais de colis postaux et autres effectués par air, route terrestre, mer et chemin de fer,
- le coût de la valise diplomatique,
- l'ensemble des dépenses en matière de mobilier et d'équipement pour les logements mis à la disposition des fonctionnaires,
- l'achat, la location ou le crédit-bail des équipements d'informatique (ordinateurs, terminaux, micro-ordinateurs, périphériques, équipements de connexion) et des logiciels nécessaires à leur fonctionnement,
- les prestations de services confiées à l'extérieur, notamment pour le développement, la maintenance et le support des systèmes informatiques développés dans les délégations,
- l'achat, la location ou la location-achat des équipements liés à la reproduction de l'information sur papier, tels que les imprimantes et scanners,
- l'achat, la location ou la location-achat des centraux et des répartiteurs téléphoniques et des équipements pour la transmission des données ainsi que les logiciels nécessaires à leur fonctionnement,
- les redevances d'abonnement et les frais fixes liés aux communications par câbles ou par ondes radio (téléphone, télégraphe, télex, télécopieur), les réseaux de transmission de données, les services télématiques, etc., ainsi que l'achat des annuaires,
- l'installation, la configuration, la maintenance, le support, l'assistance, la documentation et les fournitures liées à ces équipements,
- les éventuelles dépenses relatives aux opérations de sécurité active dans les délégations en cas d'urgence,
- tous les frais financiers, notamment les frais bancaires,
- les actualisations des régies d'avance lorsque toutes les mesures adéquates ont été prises par l'ordonnateur en fonction de la situation et lorsqu'il n'est pas possible d'imputer la dépense d'actualisation sur une autre ligne budgétaire spécifique,
- les actualisations des situations où une créance est complètement ou partiellement annulée alors qu'elle a déjà fait l'objet d'une comptabilisation en recette (notamment dans les cas de compensation avec une dette),
- les actualisations des cas de non-récupération de la taxe sur la valeur ajoutée pour autant qu'il ne soit plus possible de faire l'imputation sur la ligne qui a couvert la dépense principale,
- les régularisations des intérêts éventuels liés aux cas cités ci-avant dans la mesure où ils ne peuvent pas être imputés sur une autre ligne budgétaire spécifique.

Ce poste est en outre destiné à accueillir l'inscription éventuelle d'un crédit destiné à couvrir des pertes pour cause de liquidation ou d'arrêt d'opérations des banques auprès desquelles la Commission détient des comptes pour des régies d'avance.

Il peut financer les frais que les délégations ont dû engager dans le cadre de leur coopération locale avec les États membres, notamment dans le contexte d'une crise.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 15 904 000 EUR.

Bases légales

Décision 2010/427/UE du Conseil du 26 juillet 2010 fixant l'organisation et le fonctionnement du service européen pour l'action extérieure (JO L 201 du 3.8.2010, p. 30), et notamment son article 5, paragraphe 10.

Poste 3 0 0 5 — Contribution de la Commission en faveur des délégations

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m. p.i		0,—

Commentaires

Les recettes éventuelles provenant de la contribution de la Commission ou du Fonds européen de développement (FED) aux coûts exposés dans des délégations en raison de la présence de personnel de la Commission dans des délégations pourront donner lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires conformément à l'article 21 du règlement financier.

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts suivants, exposés pour le personnel de la Commission, y compris le personnel de la Commission financé par le FED, affecté dans les délégations de l'Union européenne hors Union et dans les délégations auprès d'organisations internationales sises à l'intérieur de l'Union:

- les traitements et les dépenses liées aux traitements des agents locaux (et du personnel intérimaire),
- la part des dépenses couvertes par les postes 3 0 0 0 (Rémunération et droits du personnel statutaire), 3 0 0 1 (Personnel externe et prestations externes), 3 0 0 2 (Autres dépenses relatives au personnel), 3 0 0 3 (Immeubles et frais accessoires) et 3 0 0 4 (Autres dépenses administratives) pour le personnel susmentionné.

En outre, ce crédit peut couvrir d'autres dépenses, telles que celles occasionnées par les activités de presse et d'information, réalisées sur la base d'accords de niveau de service conclus avec d'autres institutions.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphes 2 et 3, du règlement financier est estimé à 201 121 124 EUR.

TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 0	CRÉDITS PROVISIONNELS		p.m.	p.m.	
10 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS	7.2	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 10 — Total		p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.		

Commentaires

Les crédits de ce chapitre ont un caractère provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres chapitres conformément au règlement financier.

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) nº 1296/2013, (UE) nº 1301/2013, (UE) nº 1303/2013, (UE) nº 1304/2013, (UE) nº 1309/2013, (UE) nº 1316/2013, (UE) nº 223/2014, (UE) nº 283/2014 et la décision nº 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) nº 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m. p.m.		

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses non prévisibles découlant des décisions budgétaires prises au cours de l'exercice.

S — PERSONNEL

S 1 — SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE

Groupe de fonctions et grade	20	23	2022		
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires	
AD 16	16		16		
AD 15	36		36		
AD 14	123		127		
AD 13	141		143		
AD 12	196		199		
AD 11	97		107		
AD 10	114		109		
AD 9	135		147		
AD 8	183		145		
AD 7	5		28		
AD 6	27		25		
AD 5	13		2		
AD Sous-total	1 086		1 084		
AST 11	33		34		
AST 10	24		29		
AST 9	82	1	71	1	
AST 8	74		71		
AST 7	82		80		
AST 6	115		107		
AST 5	151		160		
AST 4	40		50		
AST 3	4		4		
AST 2	10		11		
AST 1	4		4		
AST Sous-total	619	1	621	1	
AST/SC 6					
AST/SC 5					
AST/SC 4	6		4		
AST/SC 3	23		17		
AST/SC 2	14		20		
AST/SC 1	4		6		
AST/SC Sous-total	47		47		
Total	1 752	1	1 752	1	
Total général	1 753		1 753		